

MOBILISONS-NOUS LE 23 SEPTEMBRE

Pour l'accès aux badges aéroportuaires

L'obtention du badge aéroportuaire relève de plus en plus du parcours du combattant pour les salariéEs de la plateforme. Cela nous met toutes et tous dans une précarisation croissante due à l'incertitude d'obtenir le précieux sésame en temps et en heure. SUD Aérien accompagne régulièrement des salariéEs dans leurs difficultés à obtenir un badge et continuera à le faire. **Mais la mobilisation de toutes et tous est nécessaire pour que s'arrêtent ces procédures scandaleuses et liberticides.**

Pour l'abrogation de la loi Diard

Depuis 5 ans cette loi liberticide nous empêche de pleinement jouir de notre droit constitutionnel à faire grève. SUD Aérien a gagné plusieurs procès sur les modalités pratiques de cette contrainte (dépôt de listes de grévistes, modalités de reprise du travail, ...). Mais ces maigres victoires ne suffisent pas : **nous demandons l'abrogation de cette loi scélérate.**

Pour les salaires et l'emploi

Dans toutes les entreprises de l'aérien le constat est le même : les salaires sont en berne ! Partout dans le secteur les Négociations Annuelles Obligatoires se sont soldées par des miettes pour les salariéEs. Alors que le secteur est en pleine croissance, nous revendiquons des augmentations de salaires dans toutes les entreprises que ce soit les donneurs d'ordres et sous-traitants. **SUD Aérien revendique un salaire mensuel minimum de 2 000 € pour les salariéEs de l'aérien.**

Le manque d'effectifs est également criant. Ils se réduisent à peau de chagrin ce qui dégrade constamment nos conditions de travail. C'est vrai notamment dans les sociétés prestataires perpétuellement mises en concurrence au travers d'appels d'offres sans cesse renouvelés. Et ce sont toujours les salariés qui payent la recherche d'économie avec toujours plus de précarité et des conditions de travail et de rémunération en baisse. **Nous revendiquons l'embauche massive avec la réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures, la limitation de la sous-traitance aux travaux qui revêtent un caractère exceptionnel, l'interdiction des licenciements et la retraite à 60 ans à taux plein.**

**Appel à la grève de 1 h 00 à 24 h 00
le mercredi 23 septembre
Rendez-vous 10h à la gare CDG 1**